

DIRECTION GENERALE DES SERVICES À L'ECONOMIE ET DU RESEAU

DIRECTION DES SERVICES AUX PARTICULIERS

SERVICE GESTIONNAIRE DES FICHIERS DES INCIDENTS DE PAIEMENT

FICHIER CENTRAL DES CHEQUES

Janvier 2025

FCC – Liste des interdictions judiciaires sur POBI

Modalités d'homologation

Table des matières

1.	OBJ	ECTIF/DOCUMENT	3
2.	FON	ICTIONNEMENT	3
	2.1	Principe	3
	2.2	Condition d'accès	3
	2.3	Écran POBI	3
	2.4	Génération du PDF	4

1. OBJECTIF/DOCUMENT

Le but de ce document est de présenter les changements du Fichier Central des Chèques (FCC) sur POBI impactant l'utilisateur final, ainsi que les conditionnements des données en homologation.

L'écran d'accueil du FCC est impacté par cette évolution, qui propose une nouvelle transaction « Liste des interdictions judiciaires ».

L'homologation pour les établissements commence le 03 février 2024

2. FONCTIONNEMENT

2.1 PRINCIPE

Il s'agit de dématérialiser la liste des interdictions judiciaires (IJ) et mettre cette liste à disposition des établissements via l'interface POBI.

2.2 CONDITION D'ACCÈS

L'accès aux interdictions Judiciaires sous POBI est conditionné par le fait d'avoir un certificat d'homologation avec le droit de consultation.

2.3 ÉCRAN POBI

Un nouvel onglet est disponible sur l'écran d'accueil du FCC



Accueil du Fichier central des chèques





Sur la page suivante, il faut cliquer sur le bouton de téléchargement représenté par l'icône « PDF ».

Ensuite le PDF est généré.

2.4 GÉNÉRATION DU PDF

Les données dans le PDF sont des données fictives et figées en ce qui concerne les données d'état civil. Cependant les dates de diffusion, de traitement et les dates d'expiration des IJ sont mises à jour mensuellement afin de garder une cohérence avec la date à laquelle chaque nouveau fichier est généré.

Seul le PDF du mois en cours est accessible (pas d'historique accessible sur POBI).